

Adresse de la société populaire de Sommières (Gard) qui demande la prorogation de la mission du représentant Borie dans le département, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sommières (Gard) qui demande la prorogation de la mission du représentant Borie dans le département, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 547;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28729_t1_0547_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

2

Les citoyens Dallot et Pillet, commissaires pour surveiller le transport de l'argenterie dans la Lozère, sont admis à la barre, et annoncent que déjà ils ont fait parvenir 1 700 marcs tant en or qu'en argent : ils annoncent que tous les citoyens du département sont prêts à verser leur sang pour le maintien de l'unité de la République (1).

L'ORATEUR : Citoyens représentants,

Instruits et guidés par les montagnards, les habitants de la Lozère, ont aussi gravi la Montagne, et se sont élevés à la hauteur républicaine. Le gouvernement révolutionnaire est en vigueur dans nos foyers, le fanatisme est terrassé ; par les progrès les plus rapides la raison a prévalu. Elle dirige aujourd'hui nos cœurs et notre conduite, et elle vient de bannir de chez nous, les hochets et les monuments de la superstition ; nous en avons déposé au trésor national, pour 1 100 marcs en or et argent, et cette remise forme avec les précédents un produit de 1 700 marcs.

Organes des sentiments de nos concitoyens, nous applaudissons à votre action vigilante, qui a découvert et déjoué les plus horribles conspirations. Nous vous conjurons, encore une fois, de rester au sommet de la Montagne, et de n'en descendre, qu'après avoir purgé la terre des tyrans et après avoir placé irrévocablement, la grande famille, sous les auspices heureux de la vertu et de la probité ; au nom des habitants de la Lozère, nous jurons d'être inviolablement attachés à la République une et indivisible ; nous nous serrerons auprès de son faisceau et nous verserons, s'il le faut, tout notre sang pour la maintenir. Oui, nous en faisons le serment solennel et nous vous assurons qu'il ne sera jamais faussé.

Vive la Montagne, qui a créé la République ; vive la République, son glorieux et immortel ouvrage (2).

(Applaudi).

La Convention en décrète mention honorable, et les admet à la séance (3).

3

Les Sociétés populaires de Beaucaire, de Sommières et d'Uchaud ; (4), départ. du Gard, demandent à la Convention qu'on leur conserve encore pendant quelque tems le représentant du peuple Borie, pour leur entière régénération qu'il a si heureusement commencée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXXVI, 274. J. Fr., n° 586 ; J. Sablier, n° 1294.

(2) C 302, pl. 1082, p. 2 ; s.d., signé Dallo et Pillet.

(3) P.V., XXXVI, 275.

(4) Et non Uchaud.

(5) P.V., XXXVI, 275. Bⁱⁿ, 14 flor. ; J. Sablier, n° 1294 ; J. Fr., n° 586.

a

La Société populaire de Beaucaire demande une prorogation de pouvoirs pour le représentant Borie ; elle représente que le peu de séjour que ce représentant doit faire dans ce pays ne suffirait pas pour achever les heureux travaux qu'il a commencés (1).

b

[La Sté popul. de Sommières, à la Conv. ; s.d.] (2).

« Représentants,

Agréez nos remerciemens pour le bon choix que vous avez fait du brave Borie que vous avez chargé de l'organisation révolutionnaire de ce département ; les sans-culottes du Gard sont contents de lui. Les fédéralistes et les modérés désirent de le voir s'éloigner de nous, mais nous reconnaissons que sa présence nous est encore nécessaire. Nous vous prions donc au nom de l'intérêt public de prolonger son séjour auprès de nous pendant quelque temps.

Il a assuré le règne des loix ce qui présage un avenir paisible et heureux dans ce pays longtemps agité par l'intrigue, la malveillance et le fanatisme. Les Sociétés populaires qu'il a épurées sont autant d'argus qui surveillent la chose publique et qui, de concert avec vous, en opéreront le salut.

Et vous, représentants, jusqu'à ce temps fortuné restez fermes à votre poste, vous avez toute notre confiance, les ennemis de la patrie ont beau s'agiter et conspirer, la Montagne est à l'épreuve de la mine, les montagnards sont vertueux et braves, les sans-culottes sont debout et défendront la Convention, le peuple jouira de l'égalité, il conservera ses droits et sa liberté, et les français victorieux étonneront l'univers par leur dévouement, leur énergie et leurs vertus ».

VÉDEL père (présid.), MITTON (secrét.),
MÉJEAN (secrét.).

c

[La Sté popul. d'Uchaud, à la Conv. ; 3 flor. II] (3).

« Représentants,

Le département du Gard avait besoin que l'esprit révolutionnaire se propageât, dans toutes ses parties. Il fallait qu'on y épurât les Sociétés populaires, qu'on donnât une grande activité à toutes les administrations, qu'on fit exécuter exactement les lois réprimantes, qu'on arrêtât la marche de tout ce qui pouvait aller en sens contraire de la révolution, qu'on inspirât la terreur à tous les malveillants, qu'on fit connaître jusqu'à quel point le fanatisme sappe les fondements de la liberté, qu'on mît, en un mot, un département, où malheureusement, le fédéralisme avait fait quelque ravage, à la hauteur de la révolu-

(1) J. Sablier, n° 1294.

(2) C 303, pl. 1109, p. 28.

(3) C 303, pl. 1099, p. 7.